

Soutien à la reprise REACT-EU

À la suite de la pandémie de coronavirus, la Commission européenne a proposé le paquet REACT-EU en faveur des régions les plus touchées par la crise. Il mobilisera des moyens supplémentaires d'un montant de 47,5 milliards d'EUR et donnera aux États membres une marge de manœuvre pour résoudre les problèmes liés au coronavirus grâce à des fonds de l'Union. Il complète également deux initiatives antérieures d'investissement en réaction au coronavirus menées dans le cadre de la politique de cohésion. Le Parlement européen devrait procéder, lors de sa période de session de décembre, au vote d'adoption de sa position en première lecture sur la proposition de règlement, confirmant ainsi l'accord politique conclu avec le Conseil en novembre.

Historique

Le 28 mai 2020, la Commission a adopté la [proposition](#) de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires d'Europe (REACT-EU) en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie de coronavirus. La Commission propose de modifier le [règlement \(UE\) n° 1303/2013](#) (règlement portant dispositions communes pour 2014-2020) afin de compléter deux [initiatives d'investissement en réaction au coronavirus](#) lancées précédemment, qui ont augmenté la flexibilité des règles de la politique de cohésion afin de favoriser la relance. REACT-EU entend éviter l'aggravation des disparités et une reprise asymétrique en soutenant les mesures de réaction aux crises dans les régions les plus touchées par la crise.

Proposition de la Commission européenne

La Commission avait proposé, pour REACT-EU, un budget de 54,8 milliards d'EUR de crédits supplémentaires (aux prix de 2018) pour le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds d'aide aux plus démunis pour la période 2020-2022. Les ressources supplémentaires de 4,8 milliards d'EUR pour 2020 devaient provenir d'une augmentation des ressources alloués à la cohésion au titre du CFP 2014-2020 tandis que de nouvelles ressources d'un montant de 50 milliards d'EUR pour 2021-2020 devaient provenir de l'instrument européen pour la relance (Next Generation EU). La [méthode d'allocation](#) tient compte des conséquences de la crise sur le produit intérieur brut et le taux de chômage des États membres et une enveloppe spécifique est destinée aux régions ultrapériphériques. Le Conseil européen des [17-21 juillet 2020](#) a réduit les crédits à 47,5 milliards d'EUR (aux prix de 2018), qui proviendront uniquement de l'instrument Next Generation EU pour 2021 et 2022, sans financement supplémentaire de mesures de cohésion. Une aide pourra être fournie pour le maintien et la création d'emplois, le développement des compétences, l'apport de fonds de roulement et d'investissements aux PME ainsi que l'encouragement des transitions écologique et numérique. Les crédits doivent être destinés aux secteurs les plus touchés par la crise, comme les soins de santé, le tourisme ou la culture. REACT-EU peut également soutenir la coopération transfrontalière et l'assistance technique. Les États membres auront la faculté de procéder à des virements de crédits entre fonds structurels, programmes et catégories de régions.

Position du Parlement européen

La commission du développement régional (REGI) du Parlement a adopté son [rapport](#) sur la proposition le 7 septembre 2020. Lors de la dernière réunion de trilogue, le 18 novembre 2020, un [accord](#) politique reprenant de nombreux points du rapport de la commission REGI a été conclu avec le Conseil. L'accord souligne qu'il importe, lors de la relance faisant suite à la crise, de soutenir la cohésion sociale et les objectifs climatiques. Il ajoute la possibilité de soutenir l'[initiative pour l'emploi des jeunes](#). Il fixe au 1^{er} février 2020 le début de la période d'éligibilité aux crédits de REACT-EU et confirme que les opérations que ce dernier soutient peuvent être sélectionnées jusque fin 2023. Il confirme la décision du Conseil européen de juillet fixant le budget de REACT-EU à 47,5 milliards d'EUR provenant de l'instrument Next Generation EU pour 2021-2022, sans financement supplémentaire de mesures de cohésion pour 2020. Le texte de l'accord a été approuvé par la commission REGI le 3 décembre et doit à présent être mis aux voix en plénière.

Rapport en première lecture: [2020/0101\(COD\)](#); commission compétente au fond: REGI; corapporteurs: Andrey Novakov (PPE, Bulgarie) et Constanze Krehl (S&D, Allemagne).

